Comité de Pilotage CIF Mardi 29 Juin 2021 Relevé de décisions

ROCIF ET COPIL CIF

Référentiel organisationnel du CIF

Le référentiel organisationnel du contrôle interne financier (CIF) a été rénové pour d'une part intégrer la dimension budgétaire, la version précédente ne traitant que le volet comptable, et d'autre part pour prendre en compte l'intégration de la jeunesse et des sports ainsi que la nouvelle organisation territoriale.

Le référentiel constitue le cadre de référence de l'organisation ministérielle du CIF. Ainsi, il intègre et définit le pilotage du CIF en administration centrale et au sein des services déconcentrés. Pour ces derniers, le référentiel prévoit notamment la mise en place d'un comité de pilotage académique du contrôle interne, la désignation d'un référent promoteur et de référents techniques du contrôle interne financier dont les rôles étaient déjà définis par la circulaire de cadrage de septembre 2012.

Constitution du COPIL CIF

Un arrêté doit formaliser la constitution du comité de pilotage pour le contrôle interne financier (COPIL CIF) pour en définir l'organisation, le contour et fixer sa composition, à savoir :

- Pour l'administration centrale : les responsables de programme, le DGRH, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, le contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM), la mission ministérielle d'audit interne (MMAI), la mission de contrôle interne pour la maîtrise des risques (MCIMR)
- <u>Pour les services déconcentrés</u> : 2 secrétaires généraux de région académique, 3 secrétaires généraux d'académie.

Afin d'assurer la plus grande représentativité des régions, il n'y aura pas de secrétaires généraux d'académie et secrétaire général de la région académique de la même région académique. A la différence de l'organisation antérieure, aucune rotation des académies n'est prévue.

La cartographie des processus et des risques financiers rénovée

La cartographie des processus et des risques financiers rénovée

La directrice des affaires financières (DAF) rappelle que la cartographie constitue un outil de pilotage et de management du risque et des procédures internes. L'évaluation des risques permet ainsi d'élaborer le plan d'action et de sécuriser les procédures en priorisant les interventions sur les enjeux les plus significatifs.

La cheffe du DCISIF indique que les travaux de rénovation de la cartographie avaient été entamés suite aux remarques des auditeurs externes et notamment la Cour des comptes qui a recommandé une meilleure articulation des processus financiers avec les risques idoines.

Il a été décidé de travailler sur deux cartographies : l'une budgétaire, l'autre comptable, le niveau de maturité étant différent. La cartographie budgétaire a été construite en identifiant les processus budgétaires par catégorie en concertation avec les directions de l'administration centrale. Pour la partie comptable, le modèle développé par la DGFiP a été utilisé car il est stable et il permet une comparaison interministérielle. Les risques issus des référentiels de contrôle interne ont servi à la cotation. Une version simplifiée a été constituée pour les instances de pilotage avec une criticité définie autour des enjeux financiers.

Outre l'identification des risques majeurs, la cartographie permet de valoriser les actions déjà mises en œuvre. Des travaux sont en cours avec la MCIMR pour rapprocher les processus financiers des processus métiers.

Le chef de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI) apprécie les travaux effectués qui apporteront dans le cadre de mission d'audit, une première expertise d'identification des risques et de leurs criticités.

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) salue la démarche engagée qui répond aux standards méthodologiques attendus et souligne néanmoins qu'il serait souhaitable, à l'avenir, de l'améliorer au vu des résultats de contrôle.

Présentation PAM 2021/2023

Pour permettre une continuité et garantir sa lisibilité, le présent plan d'action ministériel 2021-2023 reproduit le format adopté par les précédents plans d'action ministériel.

La structure du plan d'action ministériel (PAM) pour le contrôle interne financier (CIF) reste stable et se décline en quatre volets: État, Système d'Information Financière ministériel, Opérateurs, EPLE. Les enjeux majeurs sont notamment :

- La consolidation de l'articulation budgétaire-comptable,
- Le renforcement de l'accompagnement de l'ensemble des acteurs opérationnels,
- L'accroissement des échanges et de la mutualisation,
- L'amélioration du reporting et de l'effectivité des actions déployées.

Les problématiques liées au plan de relance et à la réorganisation de la chaine de la dépense sont également prises en compte.

Le plan d'action ministériel du contrôle interne financier 2021-2023, s'est appuyé sur les risques identifiés dans les cartographies budgétaire et comptable, pour identifier et prioriser les actions de maitrise de risques à mettre en œuvre.

Plan d'Action Ministériel « Contrôle interne financier État »

Le volet Etat a pris en compte les évaluations externes (la Cour des comptes, le CBCM...), les exigences liées aux évolutions réglementaires (allègement des contrôles *a priori* et renforcement des contrôles de supervision *a posteriori*) et organisationnelles (réforme territoriale).

Les principales actions sont:

- La poursuite des travaux sur la qualité de la programmation des dépenses de titre 2 : modification des maquettes de budgétisation, accompagnement renforcé des académies
- La mise en œuvre du plan de relance faisant suite à la crise sanitaire Covid-19
- La poursuite de l'accompagnement des académies : documentation, outils
- L'adaptation des outils de contrôle interne à RenoiRH
- L'acquisition, l'adaptation et le déploiement d'AGIR
- La modernisation de la chaine de la dépense : accompagnement de l'expérimentation d'un centre de gestion financière pour l'académie de Rennes.

Le centre de gestion financière (CGF) permet de mutualiser les fonctions d'ordonnateur (par délégation) et de comptable public sur toute la chaîne d'exécution de la dépense depuis la création de l'engagement juridique jusqu'à la validation de la demande de paiement dans Chorus. Il est placé sous la responsabilité du DRFIP/DDFIP.

Des travaux d'adaptation des référentiels de contrôle interne sont en cours avec l'académie de Rennes expérimentatrice du CGF en 2022

Plan d'Action Ministériel « Système d'information financier » / SI

Le périmètre de ce volet, outre le champ du SIFE Chorus et des applications ministérielles métiers interfacées, évolue pour intégrer les questions liées aux SIERH actuels et RENOIR RH.

Il est prévu de renforcer la sécurisation des habilitations de l'ensemble des applications précitées à l'instar de la revue annuelle des habilitations Chorus. La mise en place des centres de gestion financière, le déploiement de RenoiRH vont nécessairement induire une réflexion sur la gestion des rôles applicatifs (incompatibilité des rôles).

Le développement de l'offre décisionnelle est en cours d'analyse pour assurer un meilleur pilotage des crédits.

L'accès à distance est dès à présent pérenne pour les académies mais reste encore sur un régime dérogatoire de l'AIFE pour l'administration centrale en attendant la finalisation des prescriptions sécuritaire et de cryptage. Une réflexion globale va être engagée sur une charte de l'utilisation des outils à distance.

Plan d'Action Ministériel « Contrôle interne financier » / Opérateurs

L'animation soutenue et l'accompagnement des opérateurs sont toujours au centre de ce volet. Des progrès sont notables dans la démarche de maîtrise des risques en constatant une plus forte implication des opérateurs de l'ESR notamment.

Au-delà des résultats de l'enquête annuelle CICB (DB/DGFIP) et du séminaire annuel des opérateurs toujours très apprécié, les enjeux porteront essentiellement sur la production et la diffusion régulière de documents, d'informations ou de formations dans un double objectif de favoriser les échanges et de tendre à renforcer la mutualisation (note bimestrielle, supports réutilisables en établissement). Par ailleurs un suivi sera fait de la présentation du plan d'action de maitrise des risques financiers aux conseils d'administration des opérateurs.

Ministériel « Maîtrise des risques comptables et financiers » / EPLE

La priorité est donnée au déploiement des PGI Op@le et Oper@. Ces nouveaux applicatifs très structurants permettent d'une part une meilleure traçabilité et une automatisation accrue. De plus, il est prévu d'améliorer le pilotage des EPLE grâce à une offre décisionnelle plus adaptée.

Les actions du précédent plan 2017-2020 (utilisation d'ODICé, OFN, Plan d'action) devront se poursuivre car ils ne sont pas totalement déployés. Un accompagnement des agences comptables est à prévoir.

La directrice des affaires financières souligne les points importants du PAM, sur le volet EPLE, le traitement des AESH en lien avec la DGESCO sur le volet Etat, la masse salariale et la prise en compte de jeunesse et sports.

La secrétaire générale adjointe de l'académie de Lyon fait part des difficultés rencontrées sur la gestion des AESH, notamment parce que les AESH sont soit sur le titre 2, soit sur le hors-titre2. De plus, les académies sont encore mal outillées. Le chef de service de la DGESCO B précise que les problèmes ont été identifiés et des actions d'amélioration sont entreprises.

Le CBCM trouve le plan d'action ministériel complet. Toutefois, il attire l'attention sur l'articulation du plan d'action ministériel avec la cartographie des risques qu'il conviendrait d'expliciter davantage.

La cheffe du DCISIF évoque les référentiels crées et rénovés qui seront déployés à la prochaine rentrée scolaire.

Le chef du SAAM demande si les immobilisations incorporelles sont prises en compte dans le référentiel « immobilisations » et s'il est prévu de modifier les référentiels du titre 2 pour prendre en compte l'application RenoiRH, car un bureau du SAAM l'utilise depuis janvier 2021, pour la gestion des corps spécifiques jeunesse et sport. La cheffe du DCISIF précise que le référentiel « immobilisations » sera complété avec l'intégration des logiciels produits en interne. D'autre part, les référentiels portant sur le titre 2 seront adaptés à RenoiRH en prenant en compte la description des processus élaborée par le SEMSIRH. Le chef du SAAM est favorable à la participation de son service sur les travaux RenoiRH.

Accompagnement des académies

Les recommandations émises par la Cour des comptes dans le cadre de la NEC 2020 sont rappelées :

- Développer la mutualisation des bonnes pratiques académiques (formalisation et conception des actions de contrôle, guides et fiches de procédures, etc.), et développer les outils de contrôle homogènes mis à la disposition des académies (exemple : modèles de requêtes BO).
- Accompagner en 2021, de manière plus individualisée et plus ferme, les académies n'ayant pas déployé plus de 10 % de la feuille de route.
- Déployer, l'Application de Gestion Interne des Risques (AGIR) de la DGFiP, d'ici 2022

Des travaux préparatoires ont été entamés et par la suite permettront d'aborder les différentes recommandations sus mentionnées.

AGIR

AGIR : Pilotage du contrôle interne

AGIR est un outil de planification, de suivi, et de formalisation des contrôles de supervision a posteriori et des contrôles de corroboration. Il n'intègre pas les contrôles de premier niveau (autocontrôle, contrôle mutuel).

La directrice des affaires financières présente AGIR comme étant un outil robuste (qui a été testé dans d'autres ministères), souple et intuitif s'adaptant aux problématiques locales. De plus, il permet de conserver la traçabilité des contrôles ainsi qu'un meilleur archivage.

AGIR a pour objectif de consolider le dispositif de contrôle interne au niveau ministériel, de centraliser les constats sur une base unique et de valoriser les informations relatives au contrôle interne. D'autre part, il permet d'homogénéiser les modalités de mise en œuvre des contrôles.

Au sein des MENJS-MESRI, il est prévu un déploiement sur l'ensemble des académies et concernera, la 1^{ière} année, les contrôles déjà existants et formulés dans le « complément d'enquête »).

Son déploiement est prévu en deux phases :

- Phase préparatoire, avant le déploiement prévu en mars 2022 :

Le DCISIF a commencé à travailler sur la construction du catalogue des processus, du catalogue des risques ainsi que sur le référentiel de la typologie des services. Ces données seront utilisées pour construire les contrôles (aussi bien nationaux que locaux).

Il sera demandé de désigner un référent, responsable du déploiement d'AGIR au sein de son académie.

Des échanges seront organisés avec les académies (en bilatérale, avec les académies au sein d'une même région) afin d'adapter ces référentiels aux besoins locaux.

De plus, le DCISIF organisera le déploiement : recensement des utilisateurs, création des contrôles, formation (en février 2022), intégration des catalogues et des utilisateurs.

Phase opérationnelle, après le déploiement :

Le DCISIF sera en charge de la création du plan national de contrôle interne (PNCI) et des nomenclatures des types de services et de l'affectation des administrateurs locaux.

Les académies seront en charge de la création des unités de travail, de l'affectation des agents, de l'affectation des contrôles nationaux (issus du PNCI) et le cas échéant, de la création et affectation de contrôles locaux.

L'académie d'Orléans-Tours indique que le développement de son outil local a demandé un investissement important. Elle en rappelle ses atouts pour l'exploitation de contrôles contemporains. Elle ne souhaite pas devoir dupliquer les mêmes contrôles dans AGIR.

La directrice des affaires financières indique la nécessité du déploiement d'AGIR. L'administration centrale se doit de disposer d'un outil de pilotage avec une visibilité nationale sur les résultats de contrôles de supervision a posteriori. Elle a bien conscience des travaux déjà conduits et des outils développés localement par les académies. AGIR ne se substitue pas aux outils existants, il est complémentaire. L'articulation entre les outils sera étudiée plus en détails dans les mois qui viennent.

Décisions consécutives à la séance

Gouvernance ministérielle

A la suite de la présentation des éléments d'actualités relatifs au nouveau cadre de référence interministériel du contrôle interne financier de l'État, toutes les propositions ont été validées lors de la séance.

Documents stratégiques

Sont validés :

- L'actualisation du référentiel organisationnel du CIF (ROCIF)
- La constitution du COPIL
- Les cartographies des risques,
- Le plan d'action ministériel 2021-2023

Direction	Nom	Fonction	
DAF	Mélanie JODER	DAF	
DAF	Frédéric BONNOT	Adjoint à la DAF	
DAF	Claire GALY	Chef DCISIF	
DAF	Catherine DEMEZ	Chef de projet contrôle interne financier	
DAF	Cynthia EWANDA	Chef de projet contrôle interne financier	
DAF	Roger ROUBILLE	Chef de projet contrôle interne financier	
DGESCO	Christophe GEHIN	Chef de service DGESCO B	
DGRI	Olivier TOUSSAINT	Adjoint chef de bureau SPFCO B1	
DGESIP	Philippe BURDET	Sous-directeur DGESIP B2	
DGRH	Florence DUBO	Adjointe au DGRH	
DS			
DJEPVA	Emmanuelle PERES	DJEPVA	
DEEP	Jean-Michel QUENET	Adjointe à la DEEP	
DNE	Mélanie CLAUDOT	Chef du bureau BBCG	
SAAM	Thierry BERGEONNEAU	Chef de service	
SAAM	Laurent RIESSER	Chef de MCSPD	
СВСМ	François JONCHERE	CBCM	
	Jean-Yves PARSSEGNY	DCB	
	Sébastien AUBOIN		
MCIMR	Joëlle CREMAULT	Chef de la mission	
MCIMR	Stéphanie TRAISNEL		
MCIMR	Rodolphe BOUCHAUD		
MMAI	Patrick LE PIVERT	Chef de la MMAI	

Direction	Nom	Fonction		
Académie d'Amiens	Delphine VIOT	Secrétaire générale adjointe		
Académie de Bordeaux	Frédérique SALSMANN	Secrétaire générale adjointe		
Académie de Bordeaux	Victor DE OLIVEIRA	Adjoint au référent technique T2 et HT2		
Académie de Nantes	Annie FORVEILLE	Secrétaire générale adjointe, directrice de la prospective et des moyens		
Académie de Nantes	Dominique GÉRARD	Coordonnateur académique paye		
Académie de Nantes	Christophe FERRI	Chef de la division du budget et des finances		
Académie de Lille	Jérôme COLSON	Secrétaire général adjoint		
	Régine CANDOR	Référent CIF		
Académie Lyon	Nadine PERRAYON	Secrétaire général adjoint		
	Julien BONNARD	DBF		
Académie d'Orléans-Tours	Bruno GARNON	Référent CIF		
Académie de Rennes	Vincent LARZUL	Secrétaire général adjoint		

DAF -DCISIF / relevé décision COPIL 29/06/2021						